



St Laurent du Maroni, le 03 décembre 2024

Madame le Maire de St Laurent du Maroni

Madame Sophie CHARLES

Au 1er Janvier 2025 - Le nouveau « Service Public de la Petite Enfance » :
Comment allez-vous soutenir les assistantes maternelles sur votre commune ?

SPPE FAQ Autorité Organisatrice - Juillet 2024 / SPPE Dépliant élus locaux - Novembre 2024

Objet : Comment allez-vous soutenir les assistantes maternelles agréées sur votre commune ?

Madame le Maire,

À l'aube du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) où vous deviendrez autorité organisatrice (AO) en prenant tout ou/en partie des compétences liées aux modes d'accueil de la petite enfance, nous souhaiterions, pour les familles et nos collègues assistantes maternelles agréées de votre commune, que vous souteniez notre profession et de fait que vous conserviez le nombre de places que proposent ces professionnelles dans les prochaines années.

Nous observons que certaines Cours des Comptes Régionales constatent une « dépendance croissante à l'égard du secteur privé des micro-crèches financées par la PAJE de la Caf au détriment de l'accueil individuel. Ce choix qu'on fait certaines municipalités, a eu un impact sur l'abandon des assistantes maternelles pour ce métier.

Au niveau national, nous observons également, même si divers élus ont souhaité des commissions d'enquêtes sur les crèches, après la parution du livre-enquête intitulé « Les Ogres : lumière sur les maux de la petite enfance » qui illustrent les difficultés du secteur en proie à des intérêts contraires, que ces mêmes élus n'ont pas désiré s'intéresser pour autant aux assistantes maternelles, qui restent encore le mode d'accueil le plus apte à s'intégrer parfaitement dans les différents quartiers des communes¹.

De plus, l'invisibilité de notre mode d'accueil ne permet pas d'anticiper les départs à la retraite massifs vers 2030-2032 et aujourd'hui, l'on découvre plutôt la baisse de notre nombre sans toutefois qu'il y ait des actions concrètes pour les endiguer (chiffres alarmants en Guyane : 50% des assistantes maternelles ont aujourd'hui plus de 55 ans). Pourtant plusieurs causes sont responsables du départ de notre profession, et si l'existence du Relais Petite Enfance est un soutien, celui-ci ne permet pas seul, de répondre aux autres difficultés.

Nos questionnements vont donc sur votre projet de Relais Petite Enfance sur la commune et porté par le Groupe MAÏA VILLAGE avec la CTG et la Caf de la Guyane. Après plusieurs Copils et CR de synthèse depuis 2017, et divers échanges avec vos élus, nous espérons enfin de votre part des propositions idoines pour notre profession. Nous souhaitons également des garanties sur l'extension des missions de ces relais, car perplexe à propos du nouveau référentiel qui vise à permettre aux animatrices de ces structures de réaliser pour le compte des parents toutes les formalités administratives, ainsi que des déclarations sociales et fiscales (un rôle de « service mandataire » déjà bien connu au sein du secteur des services à domicile).

Depuis plusieurs années maintenant, les assistantes maternelles alertent sur la crainte de la déstructuration du modèle d'accueil individuel et de « l'ubérisation » du secteur de la petite enfance. Notre statut actuel d'assistante maternelle doit rester non-tributaire d'un service mandataire. Nous ne devons pas nous orienter vers la mise en place progressive d'un droit opposable à une offre d'accueil d'enfants publique ou conventionnée où les municipalités auront l'obligation de garantir un nombre de places d'accueil pour ne pas risquer des sanctions financières en cas de carence.

L'équilibre des modes d'accueil sur un territoire reste un enjeu pour demain. Nous savons l'importance des 1000 premiers jours. Investir dans la petite enfance est la meilleure garantie pour l'avenir, et qu'1 euro investi, c'est 13 euros d'économisés sur la prévention de toutes les déviations sur le parcours de l'enfant.

C'est pourquoi, même si nous ne doutons aucunement de votre investissement au sein de votre commune, madame le Maire, nous voulions vous sensibiliser, car si aujourd'hui, une augmentation des places de micro-crèches ou crèches privées reste un choix que vous assumez avec la COG de la Caf de la Guyane, nous devons cesser alors notre profession plus rapidement que prévu. Certes, ceci reste notre problématique, néanmoins, lorsqu'une partie des coûts de ces modes d'accueil resteront à la charge de la collectivité, cela deviendra la vôtre. Espérant donc de votre part une collaboration fructueuse en faveur de la diversification des modes de garde sur votre commune.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Isabelle SAINGAINY

Pour le Bureau :
Le DS de FO-CTG

 **FO-CTG**
Force ouvrière
N° 25/SAED
Tél.: 0594 27 12 23

Secrétaire Générale FO

Ronan L'HOURE


Tél.: 0694 41 33 10

FGTA - FO Emplois de la Famille

1 Le Haut Conseil à la Famille (Rapport sur le SPPE) indique que ce mode d'accueil reste le plus présent sur les territoires.